



**AGRICULTURES & TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE MEUSE

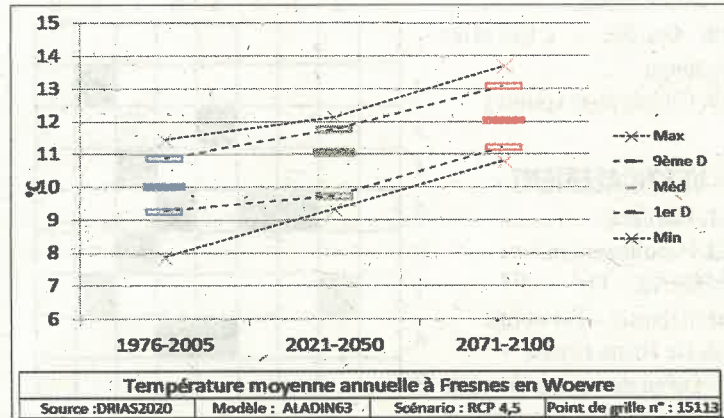
# ACTUALITÉS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Conseil - Expertise - Formations - Information - Outils - Références

Retrouvez toutes ces informations sur notre site internet : [www.meuse.chambre-agriculture.fr](http://www.meuse.chambre-agriculture.fr)

## Restaurer les cours d'eau en vue d'anticiper et atténuer le changement climatique

### Quelques chiffres sur le changement climatique



Prévisions de la température moyenne annuelle sur la commune de Fresnes en Woëvre selon le scénario + 4,5°C du GIEC (Chambre d'agriculture, 2021).

Le changement climatique n'est plus à démontrer. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publie régulièrement des rapports sur l'évolution du climat et le changement climatique en fonction de plusieurs scénarios de température. Selon les prédictions du modèle + 4,5°, à l'horizon 2040-2070, une augmentation moyenne des températures annuelles en France métropolitaine est à prévoir entre + 1,4 et + 3°C (Explore, 2012), de + 2,1°C pour la Meuse (Chambre d'agriculture, 2021). Leurs études montrent également

une modification des périodes de précipitations, principalement en période estivale où les précipitations chuteraient de - 16 à - 23 % sur l'ensemble du territoire. Cette diminution des pluies en été et l'augmentation de la température renforceraient l'évaporation risquant d'impacter gravement nos cours d'eau. Les débits moyens annuels des cours d'eau diminueraient de 10 à 40 % à l'échelle du territoire français. Cette diminution serait encore plus importante sur les débits d'étiage (débit observé lors de la période d'étiage, période de basse eau) (Explore, 2012).

### L'évolution du risque naturel en Lorraine

Selon la DREAL, une commune sur deux est concernée par un risque : inondation, mouvement de terrain, tassement différentiel ou séisme en Lorraine (DREAL Grand Est, 2016). Rien que pour le risque inondation, la Lorraine a fait l'objet de 8026 arrêtés inondations entre 1982 et 2015 (dont 4293 rien que pour la Meuse), ce qui représente 8 % du nombre d'arrêtés catastrophe naturelle inondation en France sur la même période (Data.gouv, 2016). L'une des raisons de ces inondations est l'assèchement et la disparition des zones humides. En effet, les zones humides permettent d'écarter les crues en stockant le trop-plein de l'eau, ce qui a pour conséquence de réguler les débits des cours d'eau.

Territoire	Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle pour inondation entre 1982 et 2015
54	2216
55	1293
57	2668
88	1865
Lorraine	8026
France	102198

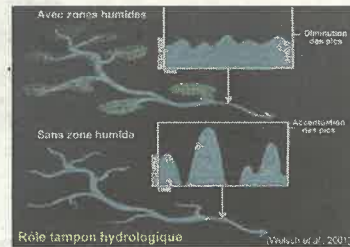
Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle concernant les inondations (maritimes exclus) entre 1982 et 2015 (Data.gouv, 2016).

### Comment restaurer les fonctions écologiques et hydrologiques des cours d'eau ?

> En préservant les zones humides. En plus d'être des réservoirs de biodiversité, les zones humides sont des zones tampons qui accumulent les trop-pleins d'eau en période de hautes eaux et pendant les précipitations. À l'inverse, en période d'étiage, elles restituent l'eau au cours d'eau. Ce processus permet le ralentissement des flux d'eau, et se produit naturellement dans les zones humides.

> En restaurant le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau. De nombreux cours d'eau ont été, par le passé, recalibrés et canalisés, ce qui a eu pour conséquence de modifier le régime des crues. Le surplus d'eau n'est donc plus étalé sur l'ensemble du linéaire, mais seulement sur la partie aval. En Meuse, certains projets de restauration de cours d'eau consistent à les reméandrer, ce qui permettra de ralentir le flux d'eau de ces cours d'eau.

> Grâce à la ripisylve. Afin d'atténuer l'effet de l'augmentation des températures sur le débit des cours d'eau, la création et la restauration des ripisylves (l'ensemble des formations boisées qui se trouvent aux abords d'un

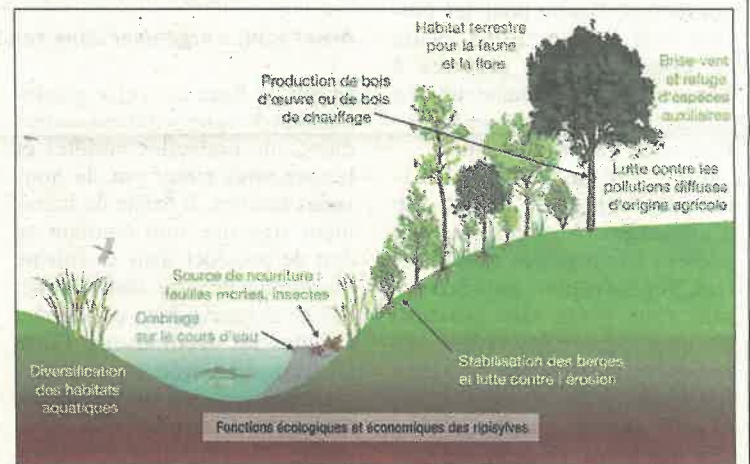


Rôle tampon hydrologique des zones humides (Welsch et al, 2001).

cours d'eau) sont nécessaires. Cette ripisylve participe à limiter l'érosion des berges grâce à ses racines. Elle participe également

à l'amélioration de la qualité de l'eau, en épurant l'eau. L'ombre qu'elle produit permet de limiter l'échauffement de l'eau, et ainsi éviter la prolifération des algues et des plantes aquatiques qui pourraient eutrophiser le milieu. L'ombre permet également de limiter l'évaporation du cours d'eau, principalement en période estivale (CNPF, 2012). La ripisylve participe donc à un certain maintien des niveaux d'eau du cours d'eau.

À noter : l'entretien de la ripisylve incombe aux propriétaires-riverains.



Rôles et services de la ripisylve (CNPF, 2012).

### Cours d'eau et fossés : une réglementation différente

Actuellement, la DDT de Meuse réalise une cartographie des écoulements, afin d'en déterminer leur nature (fossé/cours d'eau). Les cours d'eau sont déterminés par : un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, une alimentation par une source, et un débit suffisant la majeure partie de l'année.

La nature de l'écoulement (cours d'eau ou fossé) permet d'orienter le pétitionnaire pour toutes interventions prévues sur cet écoulement. L'intervention sur les fossés ne nécessite pas la réalisation d'un dossier loi sur l'eau au préalable. Mais d'autres textes réglementaires peuvent s'appliquer, principalement en cas de zone humide

ou d'espèce protégée présente.

À l'inverse, certaines interventions sur les cours d'eau sont soumises à la loi sur l'eau (dossier déclaration ou autorisation). Avant toute intervention sur un écoulement, vous pouvez vous renseigner auprès de la Chambre d'agriculture et/ou de la DDT et, consulter la cartographie.

### La Chambre d'agriculture accompagne agriculteurs et collectivités dans leurs projets

Pour y voir plus clair dans la réglementation liée aux cours d'eau, les conseillers de la Chambre d'agriculture proposent leur expertise dans :

- Des conseils sur l'entretien des cours d'eau et des fossés.
- La mise en place de dossiers

d'intervention sur les cours d'eau (diagnostic cours d'eau, études agricoles...)

• L'accompagnement à l'élaboration du dossier loi sur l'eau.

Renseignements : Patrice Hilaire ou Esteban Guhur - Tél. 03 29 83 30 30

patrice.hilaire@meuse.chambagri.fr ou esteban.guhur@meuse.chambagri.fr



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR